

0342580V
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE DE MARAUSSAN
60 RUE ALPHONSE JEANJEAN
34370 MARAUSSAN
Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/03/2026

Réuni le : 07/04/2026

Sous la présidence de : Yoann Guichet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA adopte la proposition d'emploi de la DGH

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0